



## Droit du travail invalidité catégorie 2 et visite de reprise

-----  
Par Alex19

Bonjour

Je souhaiterais savoir

Je suis en arrêt depuis 07/2019

Déclarée en invalidité catégorie 2 depuis mai 2022

Le 27/07/2022 j'ai transmis ma prolongation jusqu'au 02/11/2022 avec ma notification d'invalidité

Ce jour j'ai reçu un mail m'informant que mon employeur allait procéder à une visite de reprise

Et me demandant de justifier par écrit si je ne voulais pas de visite de reprise

Je lui ai envoyé un mail pour lui dire qu'étant en arrêt maladie toujours je n'étais encore en état de reprendre mon travail pour le moment.

Ai je fais une bêtise ?

Dois je accepter cette visite ou mon courrier équivaut à un refus ? Puis je ou dois je après ce courrier accepter une visite de reprise ?

Que va t il se passer question licenciement ?

Quel motif

J'ai besoin d'aide

Merci à vous c'est urgent

-----  
Par vivi2501

bonsoir

Vous pouvez adresser un email à l'inspection du travail qui vous répondra dans les plus brefs délais

-----  
Par yapasdequoi

Doublon à supprimer